

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Présents : Georges GAY – Bernard GUITTARD – Christophe BOYER - Elisabeth KNICKERBOCKER - Marie-Françoise MONJANEL – Aimé RIALLAIN – Sylvianne SOLVERY - Didier THOMAS - Michel TOURNADRE - Michel TRIGNOL

Absents : Eveline SANZ (pouvoir à Michel TRIGNOL)

Président de séance : Georges GAY

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

NUMERO	OBJET	RESULTAT DU VOTE
DE_2023_016	Vote du compte administratif - Commune de Larodde	Adopté
DE_2023_017	Affectation du résultat de fonctionnement - Commune de Larodde	Adopté
DE_2023_018	Vote du compte de gestion - Commune de Larodde	Adopté
DE_2023_019	Vote du compte administratif - Assainissement de Larodde	Adopté
DE_2023_020	Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement Larodde	Adopté
DE_2023_021	Vote du compte de gestion - Assainissement de Larodde	Adopté
DE_2023_022	Vote du compte administratif - Lotissement les Chambas	Adopté
DE_2023_023	Vote du compte de gestion - Lotissement les Chambas	Adopté
DE_2023_024	LARODDE_1259_Vote des taux d'imposition 2023	Adopté
DE_2023_025	Non-renouvellement du bail commercial de l'auberge	Adopté
DE_2023_026	Subventions aux associations 2023	Adopté
DE_2023_027	Délibération autorisant la vente de la parcelle ZL 77 à M. Julien MARTIN	Adopté
DE_2023_028	Vote du budget primitif - Assainissement Larodde	Adopté
DE_2023_029	Vote du budget primitif - Lotissement les Chambas	Adopté
DE_2023_030	Vote du budget primitif - Commune de Larodde	Adopté
DE_2023_031	Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2023	Adopté
DE_2023_032	Emprunts auprès de la Caisse d'Epargne	Adopté

Date d'affichage : le 21 avril 2023



Le Maire
Georges GAY

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

Date de la convocation: 04/04/2023

: 11

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Présents : 9

Présents : Christophe BOYER, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents : Georges GAY

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du compte administratif - Commune de Larodde - DE_2023_016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Georges GAY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		53 883.67		62 512.91		116 396.58
Opérations exercice	541 718.79	262 925.99	342 913.60	434 478.94	884 632.39	697 404.93
Total	541 718.79	316 809.66	342 913.60	496 991.85	884 632.39	813 801.51
Résultat de clôture	224 909.13			154 078.25	70 830.88	
Restes à réaliser	16 000.00	129 897.00			16 000.00	129 897.00
Total cumulé	240 909.13	129 897.00		154 078.25	86 830.88	129 897.00
Résultat définitif	111 012.13			154 078.25		43 066.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

Prefecture de Clermont

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2023

063-216301903-20230413-DE_2023_016-DE

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

Date de la convocation: 04/04/2023

: 11

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Présents : 10

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé

Pour: 11

RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Commune de Larodde - DE_2023_017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Georges GAY

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 154 078.25

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	62 512.91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	101 210.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2022	154 078.25
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	154 078.25
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter Préfecture de Clermont	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 19/04/2023	
063-216301903-20230413-DE_2023_017-DE	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	111 012.13
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	43 066.12
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme
 Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
 ____ / ____ / 20 ____
 et publié ou notifié le ____ / ____ / 20 ____

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Contre: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du compte de gestion - Commune de Larodde - DE_2023_018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Georges GAY,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

RF
Prefecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_018-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

**Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_018-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 10

Présents : Christophe BOYER, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 10

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Contre: 0

Excusés :

Absents : Georges GAY

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du compte administratif - Assainissement de Larodde - DE_2023_019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Georges GAY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		107 062.09		244.39		107 306.48
Opérations exercice	40 144.81	74 925.16	8 077.78	7 347.49	48 222.59	82 272.65
Total	40 144.81	181 987.25	8 077.78	7 591.88	48 222.59	189 579.13
Résultat de clôture		141 842.44	485.90			141 356.54
Restes à réaliser						
Total cumulé		141 842.44	485.90			141 356.54
Résultat définitif		141 842.44	485.90			141 356.54

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

Prefecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_019-DE

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_019-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

Date de la convocation: 04/04/2023

: 11

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Présents : 10

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé

Pour: 11

RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE,

Michel TRIGNOL

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement Larodde - DE_2023_020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Georges GAY

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 485.90

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)		244.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
DEFICIT		- 730.29
Résultat cumulé au 31/12/2022		- 485.90
A.EXCEDENT AU 31/12/2022		
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
Prefecture de Clermont		
Contrôle de légalité		
Date de réception de l'AR: 19/04/2023		
063-216301903-20230413-DE_2023_020-DE		

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - Ig 002)

B.DEFICIT AU 31/12/2022

- 485.90

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

- 485.90

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Clermont

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2023

063-216301903-20230413-DE_2023_020-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du compte de gestion - Assainissement de Larodde - DE_2023_021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Georges GAY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme**

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_021-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du compte administratif - Lotissement les Chambas - DE_2023_022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Georges GAY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 638.34			23 278.61	13 638.34	23 278.61
Opérations exercice	124 669.60	134 237.11	151 096.45	149 951.20	275 766.05	284 188.31
Total	138 307.94	134 237.11	151 096.45	173 229.81	289 404.39	307 466.92
Résultat de clôture	4 070.83			22 133.36		18 062.53
Restes à réaliser						
Total cumulé	4 070.83			22 133.36		18 062.53
Résultat définitif	4 070.83			22 133.36		18 062.53

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

Prefecture de Clermont

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2023

063-216301903-20230413-DE_2023_022-DE

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_022-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du compte de gestion - Lotissement les Chambas - DE_2023_023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Georges GAY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_023-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: LARODDE_1259_Vote des taux d'imposition 2023 - DE_2023_024

Par délibération du 1er avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 33.13 %

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 66.93 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas appliquer d'augmentation et de fixer les taux comme suit :

TH : 7.42%

TFB : 33.13%

TFPNB : 66.93 %

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_024-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONTANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

AO

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés : Marie-Françoise MONTANEL

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Subventions aux associations 2023 - DE_2023_026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention communale aux associations suivantes :

- Société de Chasse : 360€
- Société de Pêche : 300€
- Loisirs et Partage : 450€
- Larodde Mémoire et Patrimoine : 350€ + 200€ à titre de subvention exceptionnelle pour les frais de déplacements des étudiants du lycée de Rochefort Montagne qui vont prochainement intervenir dans la valorisation du chemin du Persil.
- Larodde Evénementiel : 350€
- Sancy Artense Pétanque : 350€
- Association des parents d'élèves AIR PAYS : 1 179.90€ correspondant aux frais de transport pour la classe de mer à St Palais sur Mer qui aura lieu en juin 2023 (participation à hauteur de 65.55€ par élève soit 1 179.90€ pour les 18 élèves de Larodde).
- Association sportive du collège Sancy Artense : 100€
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Tauves : 80€
- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 100€
- AFM Téléthon (délégation 63) : 50€

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_026-DE

N.B :

* *Sancy Artense Foot* ne fait pas de demande de subvention pour l'année 2023 mais sollicite la mairie pour faire des travaux de réparation/rénovation au niveau des douches des vestiaires, de la robinetterie de la buvette et du plancher des vestiaires. Des devis ont été demandés.

* L'association *La Guinguette* ne fait pas de demande de subvention, elle considère que la mise à disposition de la salle et le chauffage participent largement au fonctionnement de leur association.

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____



République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

Date de la convocation: 04/04/2023

: 11

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Présents : 10 9

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD,

Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé

RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE,

Michel TRIGNOL

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés : Marie-Françoise MONJANEL

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Délibération autorisant la vente de la parcelle ZL 77 à M. Julien MARTIN - DE_2023_027

Monsieur le Maire revient sur la délibération DE_2022_069 concernant le projet de vente de la parcelle ZL 77 (bien de section situé à Chancelles/Ousclaux) à M. Julien MARTIN.

Suite à l'accord unanime des électeurs de la section (vote en date du 1er avril 2023), le conseil municipal :

- valide la vente de la parcelle ZL 77 à M. Julien MARTIN domicilié "56 route du Temple - Ousclaux - 63690 LARODDE" à l'euro symbolique ;

- précise que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;

- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_027-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du budget primitif - Assainissement Larodde - DE_2023_028

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Larodde,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 156 941.44 Euros

En dépenses à la somme de : 156 941.44 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	RF Préfecture de Clermont Charges à caractère général	3 100.71
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2023 063-216301903-20230413-DE_2023_028-DE		

014	Atténuations de produits	800.00
66	Charges financières	272.39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 220.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	485.90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 879.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	6 300.00
74	Subventions d'exploitation	2 759.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	820.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 879.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	7 220.00
23	Immobilisations en cours	13 022.44
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	820.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		147 062.44

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 220.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	141 842.44
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		147 062.44

ADOPOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20 ____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20 ____

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_028-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

Date de la convocation: 04/04/2023

: 11

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Présents : 10

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du budget primitif - Lotissement les Chambas - DE_2023_029

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Larodde,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2023 présenté par son Maire,

L'édit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 270 392.41 Euros

En dépenses à la somme de : 248 480.29 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RF
Prefecture de Clermont	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 19/04/2023	
063-216301903-20230413-DE_2023_029-DE	

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	432.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 417.35
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	432.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		119 281.35

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 628.11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	432.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 133.36
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		141 193.47

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 628.11
001	Solde d'exécution section investissement	4 070.83
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		129 198.94

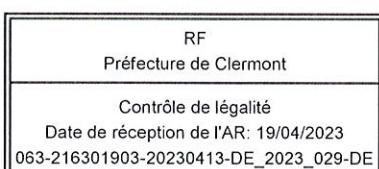
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	10 781.59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 417.35
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		129 198.94

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____



République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Vote du budget primitif - Commune de Larodde - DE_2023_030

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Larodde,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 097 135.12 Euros

En dépenses à la somme de : 1 097 135.12 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	175 650.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	148 100.00
65	Autres charges de gestion courante	43 679.00

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2023

063-216301903-20230413-DE_2023_030-DE

66	Charges financières	5 000.00
67	Charges spécifiques	32 000.00
023	Virement à la section d'investissement	11 056.12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	570.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		416 055.12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	33 900.00
73	Impôts et taxes	156 407.00
74	Dotations et participations	149 162.00
75	Autres produits de gestion courante	32 510.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits spécifiques	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 066.12
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		416 055.12

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	79 400.00
23	Immobilisations en cours	265 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 120.87
041	Opérations patrimoniales	1 650.00
001	Solde d'exécution section investissement	224 909.13
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		681 080.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	265 017.00
16	Emprunts et dettes assimilées	234 774.00
204	Subventions d'équipement versées	4 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 000.75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 012.13
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	11 056.12
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	570.00
041	Opérations patrimoniales	1 650.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		681 080.00

RF	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.
Préfecture de Clermont	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 19/04/2023	
063-216301903-20230413-DE_2023_030-DE	

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_030-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

: 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONTJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 10

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONTJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Contre: 1

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés : Marie-Françoise MONTJANEL

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2023 - DE_2023_031

M. le Maire soumet l'idée de mettre en place des radars pédagogiques solaires à l'entrée du bourg (sur la route des 4 vents et sur la route de Singles).

Les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules, ils servent à dissuader et sensibiliser les usagers.

Le coût de ces installations s'élève à 5 927.50€ HT.

La dotation, dont le plafond est limité à 7 500€, est accordée sur le montant HT des travaux envisagés et s'élève à 75% pour les communes <500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention)

- approuve ce programme de travaux qui s'élève à la somme de 5 927.50€ HT,
- sollicite une subvention à hauteur de 75% auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre des amendes de police,
- charge M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

RF
Préfecture de Clermont
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
063-216301903-20230413-DE_2023_031-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
____ / ____ / 20_____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20_____

RF
Préfecture de Clermont

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/04/2023

063-216301903-20230413-DE_2023_031-DE

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice

Date de la convocation: 04/04/2023

: 11

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Présents : 10

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Contre: 0

Représentés : Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel TRIGNOL

Objet: Emprunts auprès de la Caisse d'Epargne - DE_2023_032

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération DE_2023_030 du 13 avril 2023,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2023,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2023 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le programme de travaux de voirie prévu à l'été 2023 et pour l'achat de la maison Lauradour.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à des emprunts nécessaires à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires. Considérant l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne composée de 3 prêts propose un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du 1er contrat de prêt : 58 000 Euros (travaux de voirie)

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 4.16%

Montant du 2ème contrat de prêt : 116 000 Euros (prêt relais pour les travaux de voirie)

Durée du contrat de prêt : 1 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Faux d'intérêt fixe : 3.89%

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/04/2023

063-216301903-20230413-DE_2023_032-DE

Montant du 3ème contrat de prêt : 30 000 Euros (achat maison Lauradour)

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt fixe : 4.16%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin les 3 emprunts désignés suivant les caractéristiques visées ci-dessus.**

- **Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires.**

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

____ / ____ / 20____

et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Clermont

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/04/2023

063-216301903-20230413-DE_2023_032-DE